



Prise non légale d'une identité

Par **lefevre**, le **16/07/2008** à **01:02**

Bonjour,

Pourriez vous me renseigner sur le sujet qui suit :

J'étais à mon compte suite à la reprise de l'exploitation familiale (exploitation horticole). J'ai exploité un terrain qui m'appartenait et un autre qui appartenait à mon père. Du jour au lendemain, mon paternel m'a refusé l'accès au terrain. Il n'a jamais voulu effectuer de bail, donc il était dans ses droits. J'ai donc dû arrêter d'exploiter car les organes vitaux (eau,...) sont sur le terrain qui ne m'appartient pas. Ma cessation a été effectuée au 31/12/2007. Mon père passionné par son métier cultive toujours pour ses loisirs. Seulement, je viens d'apprendre qu'il effectue des achats avec le nom de ma société qui n'existe plus. J'ai reçu une facture qui vient de Hollande donc il utilise mon numéro intracommunautaire. J'ai téléphoné aux impôts afin de savoir si c'était grave. La réponse est oui. Mais moi, je n'ai normalement plus rien à craindre. Ce qui n'aurait pas été le cas si je ne m'en étais pas rendu compte.

Il faut savoir aussi que je suis dans une situation financière extrêmement délicate, du fait d'investissements lors de ma reprise. J'ai des biens que j'ai eu en donation, je voulais vendre mais mon père a mis un droit d'aliénation sur ces biens.

Ma question est : est-ce que je pourrais lui dire que je vais porter plainte (si oui, comment appelle-t-on cette faute) parce qu'il n'avait pas le droit d'utiliser mon nom professionnel. Sauf, si il enlève le droit d'aliénation afin que je me sorte de mes soucis financiers et que je puisse recommencer une nouvelle vie. J'ai trouvé du travail, loin de mes racines, mais les soucis nous poursuivent et l'on serait si heureux de ne plus en parler.

Merci de m'aider et de me répondre le plus rapidement possible afin de m'éviter des soucis supplémentaires. Cette pratique du chantage n'est pas belle mais là, je suis dans une impasse. d'avance encore merci